

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 6 (1914)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne
Téléphone 1808 0 0 0 0 0 0 0 0 Compte de chèques postaux N° III 1366

○ Expédition et administration : ○
Imprim. de l'Union, Berne

SOMMAIRE:	Page	Page
1. Mouvements de salaire et luttes économiques en Suisse	17	
2. L'assurance populaire par la collaboration des organisations coopératives et syndicales	21	
3. Les cheminots et la loi sur les fabriques	25	
4. Générosité anti-économique	26	
5. Les Accapareurs		28
6. Congrès et conférences		29
7. Le mouvement syndical international pendant l'année 1912		33
8. Mouvement syndical international		34
9. Faits divers		35

Mouvements de salaire et luttes économiques en Suisse.

Fédération des tailleurs et couturières.

De graves conflits viennent d'éclater entre la Fédération des ouvriers tailleurs et la Société patronale pour l'industrie du vêtement. Messieurs les patrons s'enfêtent à vouloir réprimer toute action de l'organisation syndicale ouvrière en vue d'une amélioration générale des conditions de travail.

Ce n'est pas là un phénomène nouveau. Depuis un certain nombre d'années, c'est-à-dire depuis qu'il existe des associations patronales, nous avons dû constater que la résistance du patronat contre toute tentative d'amélioration du sort des travailleurs n'a fait qu'augmenter.

Ce qui change de temps à autre, c'est la tactique, la manière de s'y prendre pour entraver l'action ouvrière. Parfois les patrons font semblant de reconnaître « en principe » le bien-fondé des revendications ouvrières, puis après de longs pourparlers, ils finissent par déclarer qu'il leur serait impossible d'accorder ce que les ouvriers réclament. Dans les cas où il paraît difficile de tromper les syndiqués, les patrons ou leurs agents cherchent à détourner les ouvriers de l'action syndicale en leur faisant des promesses à chacun individuellement.

Et finalement, quand toutes les ruses n'ont pas suffi pour arrêter un mouvement de salaire, on risque le conflit, si l'objet paraît assez important. Nos patrons tailleurs savent que la fédération centrale à laquelle ils ont affaire, englobe un bon noyau de travailleurs conscients qui ne se laissent pas facilement prendre au piège. Ils ont donc tout de suite songé à l'éventualité d'une lutte, dès qu'ils ont eu connaissance des décisions prises par les assemblées ouvrières au sujet du mouvement de salaire en cours.

Messieurs les patrons pensèrent qu'en préparant en sourdine la lutte, celle-ci deviendrait désastreuse pour l'organisation ouvrière. Ils ont cru que le fait d'un mouvement général, c'est-à-dire d'un mouvement s'étendant à plusieurs villes à la fois, serait à leur avantage, du moment que la fédération ouvrière se trouvera engagée presque au-dessus de ses forces.

Seulement les camarades du comité de la fédération centrale des ouvriers tailleurs ont veillé et un vent favorable leur a transmis des documents importants, par lesquels ils ont pu se rendre compte à temps utile des mines préparées contre eux par l'aimable comité de la société patronale. Voici ces documents:

Société patronale suisse pour l'industrie du vêtement (S. A. S.) *Bâle, le 26 février 1914.*

Appel aux membres du S. A. S.
Chers collègues,

Comme cela doit être connu de tous les collègues, les sections d'Aarau, Bâle, Lucerne et St-Gall sont engagées dans un mouvement de salaire avec les ouvriers, et très probablement, vu les revendications exagérées de ceux-ci, la grève éclatera.

Les quatre sections se trouvant engagées dans ce mouvement se sont formées en un cartel résolu pour se

défendre contre ce désir de grève et sont fermement décidées, cette fois, d'opposer un « Halte-là » aux revendications des ouvriers organisés, et d'entrer dans

une lutte vive
dans le ferme espoir que c'est le seul moyen pour
mettre un frein à ce

désir de grève qui est devenu une passion.
Et, maintenant, le comité directeur se voit obligé, pour mener à bien cette lutte, de mettre